Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Plan de zonage</u>

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

1° la création de la zone M1114 à même une partie des zones M1035 et M1045;

2° la création de la zone M1115 à même une partie des zones L1026, M1035 et M1045;

3° la création de la zone M1119 à même une partie des zones L1026 et M1035;

4° la création de la zone H1136 à même une partie de la zone M1035 ;

5° la création de la zone M1138 à même une partie des zones M1035 et M1045.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. <u>Dispositions spécifiques applicables à la zone M1045</u>

L'article 482 de ce règlement est abrogé.

3. <u>Grille des spécifications applicable à la zone L1026</u>

Ce règlement est modifié par la suppression de la grille des spécifications applicable à la zone L1026.

4. <u>Grille des spécifications applicable à la zone M1045</u>

Ce règlement est modifié par la suppression de la grille des spécifications applicable à la zone M1045.

5. <u>Grille des spécifications applicable à la zone M1114</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M1114 jointe au présent règlement en annexe B.

6. <u>Grille des spécifications applicable à la zone M1115</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M1115 jointe au présent règlement en annexe C.

7. <u>Grille des spécifications applicable à la zone M1119</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M1119 jointe au présent règlement en annexe D.

8. <u>Grille des spécifications applicable à la zone H1136</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H1136 jointe au présent règlement en annexe E.

9. <u>Grille des spécifications applicable à la zone M1138</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M1138 jointe au présent règlement en annexe F.

10. <u>Seuil d'exclusivité pour un usage autre qu'Habitation</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout des zones M1114, M1115, M1119 et M1138 aux trois tableaux de l'article 15.1.

Adopté le 26 août 2019

(signé) Gilles Lehouillier
_____
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
_____
Marlyne Turgeon, greffière

(signé) Isabelle Demers
_____
Isabelle Demers, mairesse suppléante

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 OCTOBRE 2019